

Admission à la vérification d'appareils mesureurs pour l'énergie et la puissance électriques

du 18 février 2003

En vertu de l'art. 17 de la loi fédérale du 9 juin 1977 sur la métrologie et conformément à l'art. 10 de l'ordonnance du 17 décembre 1984 sur la qualification des instruments de mesure (ordonnance sur les vérifications), nous avons admis à la vérification le modèle suivant. Les personnes affectées par cette approbation ordinaire peuvent faire opposition par écrit auprès de l'Office fédéral de métrologie et d'accréditation, 3003 Bern-Wabern, dans les 30 jours qui suivent cette notification.

Fabricant: EMH Elektrizitätszähler GmbH & Co. KG, Wittenburg (D)

Requérant: BERG Energiekontrollsysteme GmbH, Gröbenzell (D)



Compteur statique d'énergie active à branchement direct (1)
et à branchement sur transformateur de mesure (2 ou 3).

Types:

- BLi46#... S0-Output
- BLOi46#... LON-Bus
- BLMi46#... M-Bus
- # Emplacement pour la version 1, 2, ou 3

18 février 2003

Office fédéral de métrologie et d'accréditation:

Le directeur, Wolfgang Schwitz